résultat et souhaiter ardemment que la paix lainière proclamée dans les conférences soit le gage prometteur de la paix tout court.

Louis DARTOIS.

A propos de la suppression de la ligne de tramways « S »

Une protestation de M. le maire de Roubaix auprès du préfet

L'administration municipale de Roubaix, nous communique les lettres ci-contre, adressées à M. le Préfet du Nord :

Monsieur le Préfet,

J'ai lu avec étonnement dans la presse locale que la Compagnie l'E.L.R.T. avait décidé de suspendre à partir de mardi prochain son exploitation sur la ligne « S » et d'envisager à partir de ce jour la création d'un service d'autobus en remplacement.

A ce sujet, je ne puis que vous renouveler la protestation de mon Administration que je vous ai faite par lettre du 16 mars dernier.

Je me permets de vous rappeler que, dans sa délibération du 21 mai dernier, le Conseil municipal de Roubaix, après avoir pris connaissance de la décision du Conseil général en date du 23 avril dernier d'accepter la suspension de l'exploitation des lignes P et St du réseau départemental, s'étonnait que la suppression ou le maintien de ces lignes soient subordonnés aux décisions des collectivités intéressées. Il estimait que la concession départementale comporte des lignes construites à la demande de la Compagnie et qui sont ou bénéficiaires ou déficitaires, mais qui n'en forment pas moins un tout.

Le Conseil municipal de Roubaix manifestait sa surprise que le Conseil général ait cru devoir soustraire de sa concession les lignes P et S, alors qu'elles rendaient les plus grands services aux populations des localités voisines de Roubaix et de Tourcoing, déclarait ne pouvoir admettre le principe même de la prise en charge d'un service de transports qui n'intéresse pas sa concession de tramways, sur la marche desquels il n'avait pas un mot à dire — (horaires, arrêts, etc...) — et faisait connaître qu'il ne pouvait pas admettre davantage le financement d'un déficit, qui ne saurait être combiné que par l'autorité concédante, en l'espèce le département.

Malgré ces protestations et ces raisons impérieuses, il a été donné satisfaction à la Compagnie.

Que propose-t-on à la place des lignes supprimées ? Un service d'autobus qui ne saurait donner satisfaction aux nombreux usagers intéressés.

D'abord, des fréquences nettement insuffisantes, puisque le service ne sera assuré que le matin, le midi et le soir, et dans quelles conditions ! 2 voitures à ces heures de circulation ! Ensuite, un itinéraire qui diffère, tout au moins au territoire de Roubaix, de celui de la ligne S et qui prive ainsi tout un quartier important de Roubaix de communications avec le Centre.

Est-il bien de l'intérêt de la Compagnie d'agir ainsi ?

Nous avions espéré que, tenant compte de l'effort financier important consenti tout dernièrement par les pouvoirs concédants, la Compagnie l'E.L.R.T. aurait renoncé à prendre une mesure aussi grave qui va à l'encontre de ses intérêts. En effet, les voies de ces lignes existent, les motrices fonctionnent convenablement ; la Compagnie délaisse ainsi un capital existant et important pour engager de nouvelles dépenses pour l'acquisition et le fonctionnement de véhicules automobiles, moyen de transport beaucoup plus coûteux que le tramway et ne pouvant rendre les mêmes services au moment des pointes.

J'espère encore, M. le Préfet, qu'en raison de la gravité de la mesure que va prendre la Compagnie l'E.L.R.T. et de l'intérêt du maintien, pour les populations importantes voisinant Roubaix et Tourcoing, de l'exploitation sur les lignes « P » et « S », vous voudrez bien reconsidérer la question et surseoir à l'application d'une mesure si préjudiciable à notre région.

Veuillez agréer, M. le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Les protestations à Hem

D'autre part, on nous signale d'Hem que la suppression de la ligne de tramways Roubaix-Hem, annoncée pour le 22 juin, par la Compagnie E.L.R.T., a causé une vive émotion dans la commune.

Les pétitions déposées à la mairie et dans quelques estaminets se remplissent de signatures d'usagers protestant contre cette mesure, considérée inopportune et comme devant faire subir un grave préjudice au monde du travail et à l'industrie locale.

On connaît la position prise à propos de cette question par la municipalité d'Hem.

L'opinion générale est que les autobus que la Compagnie va mettre en service ne donneront pas satisfaction au public. D'après celui-ci, leurs passages ne seront pas assez fréquents et, de plus, le prix du transport est considéré comme trop élevé.

M. le maire a l'intention de réunir le Conseil municipal dans quelques jours, afin de discuter cette question, de rédiger une nouvelle protestation et d'étudier, nous a-t-on déclaré, « les moyens propres à écarter les autobus de la Compagnie pour les remplacer par ceux d'un autre concessionnaire qui pourrait assurer le service à des prix satisfaisants et d'une façon régulière ».

Voici, d'autre part, le texte d'une lettre adressée à M. le maire et signée des industriels ci-après: MM. Meillassoux et Mulaton, P et Jean Gaber, Rémy Lenfant et Cie, H. Duprez et Cie, Declercq frères, Flament et Dufermont frères.

« Monsieur le Maire,

» Nous nous permettons de joindre nos protestations à celles des usagers de la ligne de tramways « S » Roubaix-Hem, au sujet de la suppression du trafic de cette ligne. Nous vous signalons que la suspension de ce moyen de transport peut causer un grave préjudice à la commune d'Hem, au point de vue commercial et industriel. En effet, un grand nombre d'employés, visiteurs et représentants, etc., ne pouvant trouver des moyens de transport pratiques à toute heure de la journée, pourraient des affaires dans la place d'Hem, s'orienteront vers d'autres centres.

» Cette initiative peut entraîner une augmentation du chômage. Nous tenons à vous le signaler. Nous ne doutons pas que vous ferez tout le possible pour obtenir le maintien de la ligne de tramway.

» Nous vous prions d'agréer, etc... »

Ajoutons qu'un syndicat de défense des usagers des tramways s'est formé à Hem. Une première réunion aura lieu aujourd'hui dimanche, à 11 h. 15, « Salle du Tilleul ». Le maire a été sollicité pour y assister.

Le colonel de La Rocque tient une réunion à Douai devant dix mille adhérents du Parti social français

Samedi soir, dans les établissements Cousineau, à Douai, plus de dix mille adhérents du P.S.F. se sont réunis. Ceux-ci étaient venus d'autant plus nombreux que la venue du colonel de la Rocque était annoncée.

Divers orateurs occupèrent la tribune en attendant l'arrivée du colonel de la Rocque, qui se produisit à 22 h. 20.

Le président général du P.S.F. est salué par M. Delcourt, président du Douaisis, qui lui offre un délicat souvenir.

Le colonel, après avoir remis la Légion d'honneur à des membres du P.S.F., dit un chaleureux merci aux adhérents présents.

« Le P.S.F., dit-il, est l'image de la France ; il y a place pour toutes les croyances et toutes les classes. »

La paix intérieure est basée sur le respect des traditions et sur la volonté de suivre le progrès afin de satisfaire aux aspirations spirituelles, morales et matérielles de tous.

Il s'éleva contre l'incapacité des dirigeants actuels du pays. Enfin, il tint à expliquer la tactique que les Croix de feu ont suivie lors des événements de février 1934 et s'étendit sur la mystique créée par les Croix de feu et dont a hérité le P.S.F.

A 23 heures, la réunion n'était pas terminée.

A l'extérieur, un important service d'ordre avait été organisé et il n'eut à réprimer que quelques légers incidents.

LA JOURNÉE POLITIQUE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Nous sommes en présence d'un programme vague, imprécis, qui nous entraîne très loin de l'objet du dépôt du projet de loi : la lutte contre la spéculation.

L'impôt, proclame M. Abel Gardey, ne peut être consenti que par les représentants de la nation.

Cette déclaration provoque les applaudissements de l'assemblée.

Les autorisations de pleins pouvoirs accordées précédemment par la Chambre, ont été dépassées. Nous ne sommes plus au début d'une expérience. Les pleins pouvoirs vont-il, accélérer encore une évolution trop rapide ?

L'orateur retrace les diverses phases de la politique gouvernementale. Le Sénat ne peut donc abandonner le contrôle qu'il exerce.

M. Abel Gardey affirme la nécessité d'opérer le redressement financier, mais ce redressement devant être conçu suivant la structure économique et sociale de la nation. L'orateur rappelle que le Sénat a évité depuis juin dernier les excès au gouvernement.

Les pleins pouvoirs, dit-il, que nous demande le gouvernement, ne sont pas justifiés, sauf en ce qui concerne la spéculation. Le texte que nous proposons à l'acceptation du Sénat lui donne satisfaction à ce sujet.

Pour éviter les abus passés, en vue de donner toute sa force à la sanction législative, le gouvernement ne doit pas, à notre avis, prendre de décrets-lois sur des matières étrangères à la lutte contre la spéculation. C'est pourquoi la Commission des finances a repris les mesures détectées hier par la Chambre sur la proposition de sa Commission des douaniers. Elle a également exclu des pleins pouvoirs toute mesure modifiant la parité du franc, toute mesure constituant un emprunt forcé, une consolidation forcée ou une conversion forcée de la dette publique, toute mesure ayant pour objet de modifier les lois et conventions réglissant les rapports entre l'Etat et la Banque de France. Les contraintes se suivent et s'appellent. Du plan financier on passe sur le plan économique, puis sur le terrain politique. Il y a aussi la liberté. Le Sénat se prononce pour la liberté. (Applaudissements.)

Il faut assurer la tranquillité, la sécurité du lendemain. Ce faisant, déclare M. Abel Gardey, nous n'avons d'autre souci que de travailler à la création de l'atmosphère indispensable, nous avons le sentiment de bien servir les intérêts permanents de la République.

Des applaudissements prolongés sur tous les bancs, à l'exception des travées socialistes, accueillent la péroraison de M. Abel Gardey.

M. Léon Blum a pris place au banc des ministres pendant que le rapporteur était à la tribune.

M. Vincent Auriol expose les raisons du gouvernement

M. Vincent Auriol monte à la tribune. Il rappelle tout d'abord les paroles de M. Léon Blum, prononcées le 7 mai, dans lesquelles il disait notamment que l'Etat ne pouvait plus continuer à vivre avec des difficultés financières sans cesse accrues, difficultés permanentes, organiques, qu'il faut éliminer en créant notamment des ressources nouvelles.

C'est en vue d'opérer le redressement souhaité par tous que le ministre des finances a proposé un certain nombre de mesures. Mais ces mesures n'auraient pas suffi à restaurer la santé financière et économique du pays. Il fallait donc élaborer un vaste plan d'ensemble à appliquer, d'ailleurs, progressivement.

Le mal est profond et divers. Il a des causes lointaines. Il n'est pas dû, comme on l'a dit, dans des polémiques quotidiennes, au gaspillage et à l'insouciance des hommes au gouvernement. La vérité, c'est que les blessures de la guerre ne sont pas encore cicatrisées.

Le ministre rappelle toutes les difficultés financières que le pays a connues depuis vingt ans. Le déficit n'a cessé de s'accroître.

Je ne critique pas, je constate le fait. La dette viagère a également augmenté. Le déficit des grands réseaux ne cesse de peser sur le Trésor. Des collectivités locales ont obtenu des subventions de l'Etat. L'explosion devait fatalement se produire.

Le gouvernement procéda avec sang-froid. Ce fut cher, mais moins cher que s'il y avait eu du sang.

Qui prendra, poursuit M. Vincent Auriol, la responsabilité de réduire les dépenses de la défense nationale? Celle de cesser de financer le plan Marquet, etc.

Le ministre des finances examine ensuite le problème que pose l'exode des capitaux. Sous les gouvernements d'Union nationale ou de concentration, l'or, dit-il, a souvent fui le pays.

A l'heure actuelle, poursuit M. Vincent Auriol, la désertion des capitaux est un fait. Ce n'est pas le fait de la petite épargne du pays qui travaille, ainsi qu'en témoigne l'excédent des dépôts dans les Caisses d'épargne sur les retraits. (Appl. sur les bancs socialistes).

Sans l'exportation quotidienne des capitaux, le marché pourrait voir baisser le loyer de l'argent. La Trésorerie recouvrir son aisance. La fortune anonyme et vagabonde se soustrait à son devoir. Il ne s'agit pas seulement aujourd'hui pour certains d'éluder l'impôt mais de se soustraire aux devoirs et aux risques de la solidarité nationale. Si nous demandons les pouvoirs nécessaires c'est pour une action prompte contre les déserteurs au devoir national. Nous avons demandé à la Commission des finances sa collaboration. Le texte qu'elle a voté c'est pour nous la liberté dans les liens. A quoi bon engager contre la spéculation un combat perdu d'avance si toute liberté de manœuvre nous est interdite ? C'est la question que je pose.

M. Vincent Auriol descend de la tribune applaudi par les sénateurs socialistes et par quelques membres de la gauche démocratique.

Le président donne lecture de l'article unique du projet de la Commission.

M. Léon Perrier propose de reprendre le texte de la Chambre

M. Léon Perrier et plusieurs de ses collègues proposent par voie d'amendement à la Haute-Assemblée de reprendre le texte de la Chambre.

M. Perrier estime qu'il est impossible sur une question d'une telle gravité, que le débat ne soit pas sanctionné par un vote d'une parfaite clarté : il paraît indispensable que le Sénat se prononce d'abord sur le texte voté par la Chambre.

— Dans le passé, dit-il, le Sénat a toujours largement accordé les pleins pouvoirs aux gouvernements qui les lui ont demandés et cela sans les garanties de contrôle que nous donne aujourd'hui le texte de la Chambre.

Le sénateur radical de l'Isère ne voudrait pas, au surplus, que, dans les graves circonstances présentes, le Sénat se séparât de la Chambre : « Est-ce qu'au sein du gouvernement, s'écrie-t-il, ne siègent pas des hommes appartenant à notre parti ? » (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Une intervention pressante de M. Léon Blum

M. Léon Blum demande à la majorité républicaine de voter l'amendement de M. Perrier.

— Le ministre des Finances a exposé, dit-il, pourquoi le texte de la Commission est inacceptable par le Gouvernement. Une loi de pleins pouvoirs est devenue une loi de méfiance. L'amendement rétablit le débat sur le plan où l'avaient placé le Gouvernement et la Chambre.

Le président du Conseil s'étonne de rencontrer des difficultés devant le Sénat. Il rappelle que le Sénat a voté les pleins pouvoirs présentés par le Cabinet Doumergue et surtout ceux demandés par M. Pierre Laval. On savait pourtant alors que M. Laval tirait le décret de clôture aussitôt après le vote.

Le Gouvernement actuel ayant accepté l'amendement Bonnevay limitant l'exercice des pleins pouvoirs au 31 juillet, M. Léon Blum maintient que le texte voté par la Chambre donne aux républicains du Sénat une sûreté que celui de M. Pierre Laval ne pouvait donner. Les membres radicaux du Gouvernement actuel ne sont pas des otages, dit-il, mais sont solidaires de son action.

— Nous voulons, dit le président du Conseil, assurer une marge suffisante à la trésorerie de l'Etat, car nous voulons vivre avec dignité à cet égard et non comme les gouvernements qui nous ont précédé. La stabilité gouvernementale nécessite la stabilité de la trésorerie. Enfin, pour assurer la stabilité de la monnaie, il faut rapatrier des capitaux exportés. A cet égard, le texte de la Commission ne renferme que des prohibitions.

Les difficultés ne sont pas nouvelles. La France doit subir des charges accumulées, presque aussi lourdes que celles du temps de guerre. Aussi, par d'équilibre stable si une masse énorme de capitaux nationaux continuent à manquer au circuit intérieur. Le Gouvernement, malgré ses efforts accumulés, n'a pas réussi à les rapatrier. Même l'emprunt à garantie de change, malgré ses avantages, n'a pas déplacé plus du dixième de ces capitaux. Voilà le péril, dit-il, je ne puis employer un autre mot, auquel il faut parer.

La Chambre nous a fourni des armes nous demandons au Sénat un concours sans lequel notre action serait inefficace ou impossible.

« La Commission n'est pas prête à accorder au gouvernement des pouvoirs qui lui donneraient la possibilité de bouleverser toute l'économie de la France » déclare M. Caillaux

M. Joseph Caillaux répond à M. Léon Blum que, sur beaucoup de points, il est d'accord avec lui en théorie. Autant la Commission serait disposée à suivre le gouvernement s'il traçait un programme de relèvement financier, autant elle n'est pas prête à lui accorder des pouvoirs qui, pour lui permettre de vivre quelques mois, lui donneraient la possibilité de bouleverser toute l'économie de la France.

— Des pleins pouvoirs pour gagner du temps? Non. Pleins pouvoirs, oui, si comme moi en 1926, vous présentiez un plan pour la restauration du crédit de l'Etat. A ce moment, M. Léon Blum, vous me les avez refusés.

Certes, reprend M. Caillaux, tout le monde est d'accord sur la formule qu'on ne peut vivre au-dessus de ses moyens, mais il faut dire ce qu'on compte faire, quelles mesures on entend prendre pour limiter les dépenses et redresser la situation.

M. Caillaux définit la politique de la Commission des Finances du Sénat.

— Demander, dit-il, tous les ans à ce pays de nouveaux efforts financiers alors qu'il a été appauvri par la guerre et qu'il s'est encore appauvri depuis est impossible. La dette est passée de 347 milliards à 369 milliards. Voulez-vous que cela continue? Vous ne le voulez pas? Il faut dépenser moins. Vous ne nous proposez qu'une seule chose: le retour des capitaux exportés à l'étranger. Vous paraissez ne vouloir les ramener que pour pouvoir les dévorer. N'oublions pas que ce sont ces capitaux placés à l'étranger qui ont sauvé la France pendant la guerre. Au surplus, comment ramèneriez-vous ces capitaux? J'attends une réponse que vous ne pouvez fournir. La coercition que vous avez imaginée n'aboutirait qu'à faire partir les derniers capitaux de France.

A la vérité vous êtes très embarrassé.

Le gouvernement a le droit de procéder à la stabilisation de la monnaie. Mais que sont devenus les dix milliards du fonds d'égalisation? Demain quand vous aurez stabilisé le franc, il faudra le soutenir. Avec quoi? Avec l'or de la Banque de France? L'or de la défense nationale?

L'or, poursuit M. Joseph Caillaux, vous pouvez ne plus en avoir demain. C'est une des raisons qui ont conduit la Commission des finances à amender le projet et à demander au Sénat de la routenir. (Vifs applaudissements sur presque tous les bancs jusqu'à l'extrême-gauche.)

L'amendement Perrier est repoussé par 188 voix contre 72

Le président met aux voix l'amendement de M. Léon Perrier (texte de la Chambre) accepté par le gouvernement et repoussé par la Commission des finances. On procède au vote par scrutin public. Une certaine animation règne dans l'hémicycle.

La séance est reprise à 19 h. M. Jules Jeanneney proclame les résultats du scrutin qui a donné lieu à pointage: votants, 260; pour l'adoption, 72 contre 188.

L'amendement Perrier est rejeté par 188 voix contre 72.

Le projet de la Commission sénatoriale est adopté par 238 voix contre 52

Le président met aux voix par scrutin l'article unique du projet de la Commission. Le bureau n'a été saisi d'aucun amendement.

Peu après, le président proclame les résultats du scrutin. Le texte de la Commission est adopté par 238 voix contre 52.

Séance levée à 19 h. 30. Séance dimanche à 9 h. 30.

A la Chambre

M. Edouard Herriot ouvre la séance devant une centaine de députés, à 21 h. 05. MM. Lebas, Mooh et Blancho sont au banc du gouvernement.

Le président informe ses collègues que la Commission des finances n'étant pas tout à fait prête, la séance va être suspendue jusqu'à 22 h. Il en est ainsi décidé.

La séance est reprise à 22 h. Au banc du gouvernement: MM. Vincent Auriol, Yvon Delbos, Rucart, Bedouce, Lebas, Marius Moutet, Pierre Cot, Violette, Julien Zay, Jardillier, Ramadier, Blancho, de Tessan, Moch. Quatre cents députés sont en séance.

Le gouvernement demande la discussion immédiate du projet de loi portant ouverture au ministre de l'Intérieur d'un crédit de deux cent mille francs pour les funérailles de M. Gaston Doumergue.

M. Lassalle, rapporteur, demande à la Chambre d'adopter à l'unanimité ce projet afin d'honorer la mémoire de Gaston Doumergue, qui fut un bon serviteur de la République. Le projet est adopté à mains levées.

Le projet sur les pleins pouvoirs

Le gouvernement demande la discussion immédiate du projet de loi de retour du Sénat, tendant à accorder au gouvernement des pouvoirs nécessaires pour assurer le redressement financier.

M. Jammy Schmidt rappelle que le Sénat a voté par 238 voix contre 52 sur la proposition de sa commission des finances, un texte différent de celui de la Chambre. (Les applaudissements de la droite provoquent des applaudissements socialistes).

La Commission des finances de la Chambre a décidé de reprendre le texte de la Chambre par 26 voix contre 16 et 2 abstentions. (Appl. socialistes et divers bancs à gauche et extr.-gauche).

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Boucher (Vosges), pose la question préalable. L'extrême-gauche accueille par des exclamations la montée à la tribune du député des Vosges. M. Boucher évoque le débat du Sénat et la lettre de démission des experts financiers, MM. Baudouin et Rist: « Pourquoi le ministre des Finances n'éclaire-t-il pas la Chambre à ce sujet? »

M. Boucher ne maintient pas sa demande de question préalable, mais insiste pour obtenir une réponse du ministre des Finances.

M. Vincent Auriol. — Le gouvernement n'obéit pas à des mises en demeure. (Appl. extrême-gauche).

M. Boucher. — Je constate qu'une partie de la Chambre refuse d'entendre des explications de nature à l'éclairer. Je constate la carence du gouvernement. Je retire la question préalable.

M. Rethore, radical-socialiste (Charente), demande des apaisements au sujet de l'augmentation envisagée du prix du tabac et des chemins de fer.

M. Léon Blum entrant en séance, est salué par les applaudissements des députés socialistes qui se lèvent et l'acclament.

M. François Piétri, succédant à M. Rethore, déclare après avoir souligné la gravité du débat qui s'engage, qu'il lui eût paru fort désirable que le gouvernement acceptât le texte du Sénat, mais qu'il est logique qu'il ne l'accepte pas.

M. François Piétri rappelle que le grand mouvement électoral de 1936 a eu pour tremplin la condamnation des décrets-lois. Aujourd'hui, le président du Conseil fait meilleure mesure à l'arbitraire et demande le vote d'un texte qui permet à peu près tout.

M. Piétri qui a voté toutes les lois républicaines, y compris la loi de quarante heures, refuse de donner un blanc-seing total au gouvernement. Nous voulons rester fidèles, conclut-il, aux libertés républicaines.

La discussion générale est close. La Chambre passe à la discussion de l'article unique.

Expliquant son vote, M. André Albert (Deux-Sèvres) déclare que bien qu'il soit opposé au principe des pleins pouvoirs, il votera le projet car on se trouve en présence d'une manœuvre politique pour abattre le gouvernement de Front populaire. L'ensemble du projet est mis aux voix par scrutin public et donne lieu à pointage.

La séance est reprise à 23 h. 55. Le président proclame le résultat du pointage. Le projet de pleins pouvoirs financiers est adopté par 346 voix contre 248.

La Chambre fixa sa prochaine séance à dimanche 16 h. La séance est levée à 23 h. 58.

M. Piétri trouve tout naturel que le Sénat ait demandé des explications au Gouvernement sur l'usage qu'il compte faire des pleins pouvoirs. A son avis, l'accusation contre la spéculation sert toujours à défendre les finances en mauvais état. Mais la spéculation n'a rien à voir en cette affaire et s'il en était autrement, il n'y aurait pas lieu à déposséder le Parlement de ses pouvoirs.

M. Piétri s'indigne ensuite contre l'appellation du mauvais Français appliquée à ceux qui non clandestinement mais légalement, ont des capitaux à l'étranger.

D'autre part, nous avons appris avec stupeur que le Gouvernement songerait à la réquisition des valeurs mobilières étrangères, afin de constituer une masse de manœuvre qui s'ajouterait à la masse laissée libre par la stabilisation du franc. Or, une infinité de Français détiennent en France même des valeurs étrangères.

M. Léon Blum affirme que ce ne sont là que des hypothèses.

M. Piétri demande au ministre des Finances de lui répondre.

M. Vincent Auriol s'étonne que M. Piétri ait recueilli de telles rumeurs et ajoute : « Vous portez en ce moment une atteinte très vive au crédit public. »

M. Piétri prend acte du démenti du ministre des Finances mais persiste à croire que si, parmi les mesures prévues pour le rapatriement des capitaux, le Gouvernement comprend la réquisition des valeurs étrangères restées en France, ce sera une véritable spoliation. Ces titres achetés sur l'invitation de l'Etat constituent un trésor de guerre pour la France. Les procédés de réquisition en usage en Allemagne et en Italie sont inadmissibles en France. (Applaudissements droite et centre).

L'amendement Laniel a été voté à la Chambre par 335 voix contre 224 et non par 358 contre 214

Paris, 19 juin. — L'amendement Laniel, devenu l'article 1 bis du projet de pleins pouvoirs en matière douanière et tendant à empêcher l'institution d'un contrôle des changes et d'une réquisition des valeurs étrangères par simple décret, a été adopté, hier matin, à la Chambre, et incorporé à l'après-midi dans le texte élaboré par la Commission sénatoriale des finances sur les pleins pouvoirs en matière financière. Les chiffres du scrutin tels qu'ils ont été proclamés en séance avant pointage étaient les suivants : pour l'adoption, 358 ; contre 214.

Le Journal Officiel publie samedi matin, les chiffres rectifiés après pointage, qui sont sensiblement différents : pour l'adoption, 335 ; contre 224. La majorité est donc de 111 voix au lieu de 144. Parmi les 335 députés qui ont voté pour l'amendement Laniel, on relève les noms de 31 radicaux-socialistes (sur 111) et de 34 membres des groupes voisins (sur 54). Union socialiste et républicaine, Gauche indépendante et apparentés, les 220 autres appartenant aux groupes de l'opposition.

Il y a eu 43 abstentions, dont celles de 26 membres du gouvernement, du président de la séance M. Jacques Duclos, du président de la Chambre, M. Herriot et de 15 membres des groupes radical-socialiste, de l'Union socialiste et républicaine et de la Gauche indépendante.

Les 224 opposants comprennent les socialistes, à l'exception de ceux qui sont membres du gouvernement, les communistes, une douzaine de radicaux-socialistes et trois membres des groupes voisins (U.S.R., Gauche indépendante).

M. Jacques Rueff quittera-t-il la direction du mouvement général des fonds ?

Au ministère des Finances, on se refuse à confirmer ou à infirmer les bruits selon lesquels M. Jacques Rueff serait appelé à quitter la direction du mouvement général des fonds. Toutefois, on indique nettement que l'éventualité à laquelle ont fait allusion certains journaux d'une révocation de ce haut fonctionnaire est totalement exclue.

Si M. Rueff doit quitter le mouvement général des fonds, il sera appelé à d'autres fonctions comme ce fut récemment le cas pour M. Baumgartner, prédécesseur immédiat de M. Rueff.

Les obsèques nationales de Gaston Doumergue se dérouleront mardi à Nîmes

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Aigues-Vives, 19 juin. — Plus qu'hier peut-être, il plane sur Aigues-Vives une grande tristesse, d'autant plus qu'à la chaude lumière méridionale de la veille a succédé samedi matin, la grisaille d'un ciel ouvert. Les rues du village sont presque désertes et il n'y a guère d'animation que sur la petite place de la Fontaine-Pointue, devant la maison du président, où un modeste cahier continue à recevoir de nombreuses signatures.

La veillée funèbre

La veillée funèbre avait réuni autour de Mme Doumergue et de la famille, quelques intimes du président. A 9 h., un fourgon automobile a apporté de Montpellier, le cercueil de plomb et la bière de chêne où, tout à l'heure, sera placé le corps du président. L'émouvante cérémonie de la mise au cercueil n'a eu que quelques témoins.

Mme Doumergue n'a laissé à personne le soin de l'ensevelissement, et c'est elle-même qui a enveloppé du linceul le corps de son mari. Les seules personnes présentes furent, M. et Mme Lacroix, beau-frère et sœur de Mme Doumergue ; M. Combes, neveu du président ; Mme Vve Hippolyte Pattus, M. Henri Pattus, M. Paul Pattus, maire d'Aigues-Vives, et son père, M. Scipion Pattus, tous membres de la famille.

Quand l'enveloppe de plomb eut été soudée et le cercueil de chêne définitivement fermé, la dépouille mortelle du président fut transportée au rez-de-chaussée, dans le studio aux murs garnis de livres, de tableaux et de gravures évoquant les paysages de Camargue et du Languedoc. Point de chapelle ardente. Une draperie recouvre le cercueil et par-dessus un drapeau frangé d'argent a été placé. Point de fleurs, nulle couronne. Cette simplicité émeut.

Près du cercueil, Mme Doumergue est restée seule longuement ; des consignes ont été données par elle ; personne ou à peu près n'est admis à pénétrer dans la vieille demeure, en dehors de quelques amis de longue date du président. C'est ainsi que M. Forgeot, ancien ministre, a été reçu.

Les condoléances

Les télégrammes de condoléances affluent et le petite bureau de poste d'Aigues-Vives ne cesse de recevoir sur son unique appareil Morse, les condoléances envoyées de tous les points du territoire. Nombreux aussi sont les messages qui viennent de l'étranger.

Les préparatifs des obsèques

Par les soins de la municipalité et des différents services administratifs départementaux intéressés, on commence à prendre les dispositions qui s'imposent pour les obsèques.

Au bureau de postes, un matériel important est arrivé de Montpellier : cabines téléphoniques, des appareils télégraphiques rapides.

A Nîmes, une conférence a eu lieu à 11 h., dans le cabinet du Préfet, pour étudier les dispositions des obsèques.

M. Castel, l'architecte départemental des Bouches-du-Rhône, chargé de l'organisation des funérailles nationales faites aux victimes de la catastrophe de Saint-Chamas, a été appelé à participer à cette conférence. Aigues-Vives se prête mal avec ses rues étroites, à l'organisation d'un cortège et il y a si peu de distance entre la maison mortuaire et le petit cimetière qu'on imagine mal un cortège imposant.

Aussi M. Castel a-t-il fait connaître qu'il estimait impossible que le cortège se déroulât à Aigues-Vives en raison des difficultés matérielles.

Il a donc été finalement décidé que la cérémonie aurait lieu à Nîmes.

M. Pattus, maire d'Aigues-Vives, a été avisé officiellement des dispositions arrêtées pour les obsèques nationales de M. Gaston Doumergue, qui auront lieu mardi prochain.

Partant de la maison mortuaire à 6 h. 30 du matin, le corps de M. Gaston Doumergue arrivera à 7 h. à la préfecture de Nîmes où il sera déposé dans un salon aménagé en chapelle ardente avec une garde d'honneur.

A 9 h. 30, une prolonge d'artillerie emmènera le cercueil place des Arènes, où il sera déposé sur un catafalque. Les troupes défileront alors pour rendre les honneurs au président défunt.

Des discours seront prononcés ensuite, puis le corps sera transporté par la route à Aigues-Vives où l'inhumation aura lieu dans le caveau de la famille du président.

Mme Doumergue fera connaître ses intentions au sujet de cette ultime cérémonie réglée selon le culte protestant, et qui aura un caractère de très grande simplicité afin de répondre au vœu maintes fois exprimé par le président.

En signe de deuil, le président de la République et les membres du gouvernement n'ont pas assisté au dîner offert par l'ambassade britannique

Paris, 19 juin. — En raison du décès de M. Gaston Doumergue, le président de la République et les membres du gouvernement n'ont pas assisté samedi soir au dîner offert par l'ambassade d'Angleterre à l'occasion de la visite à Paris du lord-maire de Londres.

EN ESPAGNE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Ce sont les première, deuxième, troisième, cinquième, septième brigades de Navarre et la bandera des phalanges de Navarre. L'offensive continue dans la direction de la route de Bilbao à Santander par Balmaseda.

La fabrique d'explosifs de Galdacano sera remise en marche sous peu

Avant d'évacuer Galdacano les Basques avaient fait sauter la fabrique d'explosifs. Le commandement nationaliste vient de faire venir une équipe de spécialistes et dans quelques jours, malgré les grands dégâts qu'elle a subis l'usine pourra être remise en marche.

Des sous-marins gouvernementaux auraient tenté de torpiller le croiseur allemand « Leipzig »

Berlin, 19 juin. — Sous le titre : « Des sous-marins bolcheviques espagnols tirèrent, le 15 et le 18 juin, des torpilles sur le croiseur « Leipzig ». Le croiseur est intact. Une nouvelle provocation monstrueuse des incendiaires bolchevistes », le « D.N.B. » communique :

Le 15 juin, le bruit avait couru dans les milieux étrangers que le « Leipzig » avait été torpillé et avait coulé. En effet, le commandant du « Leipzig » communiqua que, le 15 juin, au nord d'Oran, à 9 h. 25, 9 h. 26 et 9 h. 28, des torpilles avaient été tirées sur le navire. Le sillage des torpilles fut suivi au moyen d'appareils détecteurs acoustiques. Mais, comme on le sait, le « Leipzig » n'avait pas été atteint.

Il semblait donc préférable, avant de faire des démarches, de contrôler les bruits qui parlaient d'un torpillage, bien que, du côté allemand, on se soit tu d'abord sur l'incident.

La constatation résultant de la concordance de ces bruits avec le communiqué du commandant, fut corroborée par un nouvel incident, le 18 juin. Ce jour-là, à 5 h. 37, pour la quatrième fois, un attaque par sous-marins fut constatée d'une façon absolument irrécusable par le croiseur « Leipzig ». La gerbe d'eau soulevée par le choc fut clairement aperçue par plusieurs observateurs sûrs. Le croiseur lui-même, au moyen d'appareils acoustiques détecteurs, observa clairement une des torpilles passant devant sa proue. Par conséquent, cette quatrième attaque, elle aussi, passa à côté du bateau.

Maintenant, c'est l'affaire des quatre puissances de prendre les mesures correspondant aux circonstances, dans le sens des règlements qui ont été adoptés.

Le gouvernement allemand, de toute façon, n'est pas disposé à regarder les essais des pirates sous-marins bolchevistes espagnols jusqu'à ce que, peut-être, ils finissent par atteindre véritablement un navire allemand. M. von Ribbentrop, ambassadeur du Reich, a communiqué d'urgence, ce matin, à Londres, l'incident aux représentants des trois autres nations participant au contrôle maritime. Le Führer est rentré à Berlin en avion, à minuit, venant de Godesberg-sur-le-Rhin.

Une conférence au Foreign-Office

Londres, 19 juin. — A la demande de M. von Ribbentrop, à la suite de la tentative de torpillage contre le « Leipzig », les ambassadeurs de France, d'Allemagne, d'Italie, ont tenu cet après-midi au Foreign Office, une réunion avec le secrétaire d'Etat.

L'ambassadeur d'Allemagne a rendu compte de l'incident auquel s'est trouvé mêlé le « Leipzig ». Les représentants se sont engagés à consulter immédiatement leurs gouvernements et ont décidé de se réunir de nouveau lundi selon les termes de l'accord entre les quatre puissances.

La mort de M. Aguirre est démentie

Bayonne, 19 juin. — La délégation officielle du gouvernement basque dément l'information concernant la mort de M. Aguirre, président du Conseil. Samedi matin, ce dernier a fait parvenir à sa femme et aux siens, en résidence à Biarritz, des nouvelles de sa santé et les a rassurés sur sa situation.

L'enterrement des cinquante victimes du « Jaime-Ier »

Carthagène, 19 juin. — L'enterrement des 50 victimes du « Jaime-Ier », a eu lieu vendredi après-midi, en présence de toutes les autorités.

Les meilleurs ouvriers de France à l'honneur

Paris, 19 juin. — Au Théâtre des Champs-Elysées, en présence de M. Albert Lebrun, ont été remises samedi les médailles aux meilleurs ouvriers de France de la promotion de 1936.

M. Jules Julien, sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, qui présidait cette manifestation, a exalté la grandeur de l'artisan français et la beauté du travail de la France laborieuse.

Au palmarès, nous relevons:

Groupe des industries textiles. — Classe 1re (dessinateurs pour tissus et papiers): M. Doutreligne, à Wasquehal.

Classe 3 (tissage et tapisserie): MM. Dehaelene, à Tourcoing; Deabdt, à Halluin; Destailleur, à Halluin; Derycke, à Tourcoing; Feys, à Halluin; Mlle Ghesquière Zulma, à Menin; MM. Jon, à Tourcoing; Mariage, à Roubaix, Parent, à Neuville-en-Ferrain; M. Van Eeckout, à Tourcoing; M. Vanhecque, à Tourcoing; M. Lammertyn, à Neuville-en-Ferrain.

Groupe 7 (décoration et mobilier d'habitation). Classe industrie du papier peint et décoration murale: M. Bidault, à Roubaix.

Groupe 21 (Commerce, section des employés). Secrétaire, sténo-dactylos : Mlle Trainel, à Tourcoing.

A propos de l'exploitation de la ligne d'autobus P Tourcoing-Wattrelos-Lannoy

La Compagnie l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing nous prie d'insérer :

A la suite de la décision prise par la commission départementale, l'exploitation de la ligne d'autobus P assurant le service Tourcoing-Wattrelos-Lannoy sera suspendu à partir du mardi 22 juin.

Nous indiquons les dispositions qui seront prises pour assurer, à titre d'essai, un service d'autobus le dimanche et en semaine aux heures de transport des ouvriers.

Le nouveau service empruntera l'ancien itinéraire depuis les Orions jusqu'à la place de Wattrelos, qui deviendra le nouveau terminus. Il y aura quatre sections : bd Denis-Papin - place St-Christophe ; place St-Christophe - Octroi ; Octroi - Cité Prouvost ; Cité Prouvost - place de Wattrelos. Le prix des places sera acquitté avec les tickets en usage sur le réseau de tramways, carnets de 18 tickets à 6 fr. ou tickets vendus au détail